

# VILLATE INFOS

*Aire de jeux sur la place Léon Carles*



**N° 40 Janvier 2017**

Sommaire		Agenda	
<b>Le mot du Maire</b>	3		
<b>Vie Locale</b>			
Délibérations	4-5		
PLU - Enquête Publique	6		
Jeux	6		
Travaux	7		
Ecole	7		
<b>Muretain</b>			
Aqualandia	8		
Petite Enfance	8		
Info Energie	8		
Télétravail	9		
SIAS Escalin	9		
<b>Associations</b>	10-12	<p style="text-align: center;"><b>Villate Infos</b>  <i>Bulletin d'informations municipales</i>  Mairie de Villate - place St Blaise  31860 Villate</p> <p><b>Tél :</b> 05 61 76 41 05  <b>Fax :</b> 05 61 76 78 28  <b>Mail :</b> mairie.villate@wanadoo.fr</p> <p><b>Directeur de la publication :</b>  Jean-Claude Garraud</p> <p><b>Composition :</b>  Commission communication mairie de Villate</p> <p><b>Mise en page et Impression :</b>  Imprimerie Cozoux  Av. des Pyrénées  31600 Muret</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><b>AVERTISSEMENT :</b>  Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.</p> </div>	
<b>Brèves</b>			
Registre Canicule	13		
Calculateur d'itinéraire	13		
Téléthon	13		
Cambriolages	14		
Nouvelles entreprises	14		
Encombrants	14		
<b>Mairie</b>			
Horaires mairie	15		
Etat civil	15		
Infos mairie	15		





### Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

L'année 2016 marquée par son lot d'attentats aveugles et meurtriers s'est achevée. Souhaitons que tous les moyens mis en œuvre portent leurs fruits et permettent d'arrêter durablement les agissements de tous ces fanatiques.

Puisque nous vivons dans un monde difficile, cruel et injuste ; nous avons besoin, plus que jamais, de créer du lien. Nous nous devons de continuer à travailler pour le bien de tous et pour que Villate reste un village où tous ses habitants se connaissent, se retrouvent et s'entraident. Les associations y contribuent ; nous les remercions chaleureusement.

Du 19 janvier au 18 février, aura lieu le recensement général de la population (le dernier s'est déroulé en 2012). Vous pourrez répondre « classiquement » c'est à dire à l'aide des questionnaires papier ou apporter vos réponses sur Internet. L'agent recenseur vous donnera pour cela vos codes personnels. Je sais que vous lui réserverez un très bon accueil. Cette nouvelle possibilité garantit, elle aussi, l'anonymat de vos réponses. Enfin, je précise qu'au-delà du caractère civique que revêt le recensement, (cette connaissance de la répartition des populations sur le territoire permet d'ajuster l'action publique et favorise la prise de décisions relatives aux moyens de transport, aux équipements collectifs etc.), la participation de tous est rendue obligatoire par la loi.

La tranche 2 des travaux « route de Labarthe » est terminée. Ce cheminement satisfait les utilisateurs et les écoliers qui peuvent désormais rejoindre en toute sécurité les arrêts de bus du transport scolaire du Conseil Départemental. Les services « voirie » de la Communauté d'Agglomération du Muretain ont parfaitement maîtrisé le planning, permettant de tenir les délais initialement impartis.

Vous avez déjà pu le constater, suite à la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, en application de la loi NOTRe, l'entité née de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Muretain avec la Communauté de Communes Axe Sud et la Communauté de Communes rurales des coteaux du Savès et de l'Aussonnelle s'appelle désormais « Le Muretain Agglo ». Le siège a été maintenu à la même adresse que la CAM.

La seconde modification du PLU va être prochainement approuvée par le conseil municipal. La révision du PLU, plus complexe, va débuter dans les mois qui suivent. Vous serez informés, comme pour la modification, des dates de l'enquête publique.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter le meilleur pour l'année 2017, qui, je l'espère, ne sera marquée par aucun évènement tragique.

Le Maire,  
J. C. GARAUD

**23 Mai 2016**

La commune de Villate a bénéficié au titre du Pool Routier Investissement 2013/2015 d'une enveloppe de travaux de 50 000 € H.T. subventionnable à hauteur de 39.80 %, soit 19 900 € devant être utilisés avant le 31 décembre 2016. Notre collectivité ne consommant pas la totalité de cette enveloppe, les droits peuvent être cédés à une autre commune. Le conseil municipal autorise le transfert au profit de plusieurs communes membres de l'Agglomération du Muretain pour un montant de 8 595,10 €.

\*\*\*\*

En raison du décès d'un adjoint au Maire également élu au C.C.A.S., il est obligatoire de remplacer la personne décédée pour respecter la parité nommé/élu. Monsieur Jean-Louis PELFORT est élu et accepte ce mandat.

\*\*\*\*

Le conseil municipal a approuvé le principe de création de l'Entente Intercommunale de la Lousse et du Hautmont entre les quatre communes adhérentes du SIVU dissous. Il est prévu que le conseil municipal de chaque commune participant à l'Entente soit représenté. Messieurs GARAUD, PAPAY et ROUSSEAU sont élus pour représenter la Commune de Villate à la conférence de l'Entente Intercommunale de la Lousse et du Hautmont.

**24 Juin 2016**

Dans sa séance du 22 mars 2016, le conseil municipal avait voté le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au congé maladie de l'adjoint technique territorial. Le congé maladie étant prolongé, le conseil décide la prolongation du remplacement de l'agent contractuel.

\*\*\*\*

Les établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner en application du projet inscrit dans le schéma départemental de coopération intercommunale sont : la Communauté d'Agglomération du Muretain ; la Communauté de communes Axe Sud ; la Communauté de Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle. Le conseil approuve le projet de fusion. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur le nom et le siège du futur EPCI issu de la fusion. Le conseil propose qu'il soit dénommé MURETAEN AGGLO et que le siège administratif soit fixé à Muret, 8 Bis rue du président Vincent Auriol.

**18 Juillet 2016**

Par délibération en date du 06 avril 2016 le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, les élus ont engagé une réflexion sur un aménagement global des terrains situés en face de la place du 19 mars 1962 et le long de la rue Julien Maurette. La position centrale de cet ensemble de terrains mérite un traitement global en termes d'aménagement qui se traduira par une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans la révision du PLU. Dans l'attente de l'aboutissement de cette procédure, il pourrait être opposé un sursis à statuer aux demandes d'autorisations d'occuper le sol afin de ne pas compromettre l'exécution du futur PLU sur les terrains précités. Le conseil municipal décide l'utilisation, si nécessaire, du sursis à statuer pour les demandes d'autorisations d'utilisation du sol.

Considérant que les jeux Olympiques et paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Villate est attachée ; le conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et paralympiques en 2024.

\*\*\*\*

La loi a rendu obligatoire l'établissement d'un rapport relatif aux mutualisations de services. Etabli par le président de la Communauté d'agglomération, ce rapport est transmis aux communes pour avis des conseils municipaux. Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le rapport et projet de schéma de mutualisation des services.

\*\*\*\*

La mairie a accueilli, lors de trois stages de cinq semaines, une personne en reconversion professionnelle, Mme Corinne VALENTIN, qui a montré ses capacités d'adaptation et son intérêt pour les tâches que le secrétariat lui confiait. La population de la commune évoluant à la hausse et la charge de travail augmentant, il apparaît opportun de lui proposer une embauche en contrat aidé, à raison de vingt heures par semaine. Mme Valentin ayant par ailleurs la reconnaissance RQTH (travailleur handicapé), son contrat pourra être renouvelé pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Le conseil municipal décide de créer ce poste.

\*\*\*\*

Sont appelés à fusionner : le Syndicat intercommunal d'assainissement Lèze Ariège, le Syndicat intercommunal d'assainissement Lavernose Lacasse/Saint Hilaire, le SIVOM de la Sauronne, le SIVOM de la Plaine Ariège Garonne, le SIVOM du Confluent Garonne Ariège, le Syndicat Intercommunal d'assainissement de Capens-Longages-Noé. Le conseil municipal donne un avis favorable à la dénomination de l'EPCI issu de la fusion qui s'appellera SIVOM Sauronne Ariège Garonne ; à l'adresse du siège administratif qui se situera : 45 Chemin des Carreaux, 31120 Roques sur Garonne ; à la représentativité, à savoir trois délégués par commune.

\*\*\*\*

Le conseil municipal décide de participer au financement de la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et donc de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'une attestation d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

### **28 Novembre 2016**

Vu le rapport de la CLECT du 15 novembre 2016 et la délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2016 l'approuvant, le conseil municipal, approuve le montant de l'attribution de compensation 2016 notifié à la commune de 30252 €.

\*\*\*\*

Le conseil municipal décide de verser au Muretain Agglomération un fonds de concours de 83541 € pour la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Villate entre le 01/01/2016 et le 31/10/2016, conformément au rapport de la CLECT du 15 novembre 2016.

\*\*\*\*

Le Conseil a désigné trois délégués auprès du syndicat « SIVOM Sauronne Ariège Garonne » : M. Jean-Claude GARAUD, M. Jean-Louis PELFORT et Mme Nadine CARLES.

## Modification du PLU - Enquête Publique

De 10 octobre au 10 novembre 2016, vous avez pu voir quelques affiches jaunes à plusieurs points du village, annonçant une enquête publique et vous invitant à donner votre avis sur la modification du Plan Local d'Urbanisme en cours.

Une telle modification doit recueillir les avis :

- De la population. A cet effet, un registre a été mis à la disposition des administrés qui voulaient s'exprimer par écrit, et Mme le commissaire enquêteur a tenu trois permanences au début, à la moitié et à la fin de l'enquête.
- Des personnes publiques associées. Il s'agit des organismes d'Etat, territoriaux, de protection civile, des communes limitrophes, des chambres consulaires et des syndicats intercommunaux.



La commissaire a rendu compte des différents avis récoltés et donné le sien, qui s'est avéré favorable. Le conseil municipal a pu ensuite délibérer pour approuver la modification. Etant relativement mineure, l'enquête n'a présenté aucune difficulté.

Afin d'assurer la conformité du PLU avec les nouvelles lois en vigueur, une révision est nécessaire. Il est prévu de l'entreprendre début 2017, pour une durée de un à deux ans. La population sera de nouveau sollicitée et invitée à participer à cette révision.

## Jeux

Depuis sa mise en place l'été dernier, l'aire de jeux installée sur la place Léon Carles rencontre un franc succès auprès des enfants du village, qui ne manquent pas de se l'approprier dès qu'ils le peuvent, et de se dépenser ainsi sans compter... à la grande satisfaction de leurs parents ! Cet endroit, avant tout conçu pour eux, s'est également révélé, au fil du temps, comme un lieu fort convivial situé non loin de la salle des fêtes : un espace de rencontre, d'échanges adopté par les Villatois.

Le financement de cette aire de jeux se décline ainsi :

- Jeux : 17 408,40 € TTC
- Mise en sécurité de l'aire : 8 191,20 € TTC

Soit un total de : 25 599,60 €



Avec le soutien financier de M. le Préfet, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, d'un montant de : 7375,00 €



**Aménagement en cours**



**Aménagement terminé**

Dans une édition précédente, nous avons rendu compte des travaux effectués sur la RD 19 (route de Labarthe sur Lèze à Muret) qui traverse notre commune dans le quartier baptisé « Bessou Roucade ». L'aménagement urbain de cette partie de route était indispensable afin de supprimer un important risque piétonnier et de donner un aspect plus agréable et plus pratique aux bas-côtés.

Ces travaux étaient prévus en deux tranches, celle décrite précédemment, et la seconde qui est en cours d'achèvement. Les piétons pourront désormais emprunter les trottoirs sans risque, protégés de la route par des barrières efficaces et néanmoins esthétiques, notamment les enfants et adolescents qui se rendent aux arrêts de bus du transport scolaire.

---

## Ecole

---

A la rentrée 2016, l'école maternelle compte 179 élèves ; 68 en petite section, 59 en moyenne section et 52 en grande section. Les classes comprennent 24 à 27 élèves.

A l'école primaire, les effectifs sont sensiblement les mêmes que l'an passé mais avec une classe en moins, ce qui entraîne des effectifs plus lourds.

Des stationnements anarchiques ont été constatés sur les trottoirs et sur le passage réservé aux véhicules de maintenance du château d'eau. La mairie installera des barrières pour interdire le stationnement sur ce passage.

Il a été aménagé un passage-cheminement du château d'eau au parking longeant le grillage de la maternelle. La butte et le muret ont été démolis pour laisser l'emplacement à un parking réservé aux handicapés.



L'équipe enseignante de l'école élémentaire remercie les mairies pour l'équipement des 12 classes en vidéo projecteurs permettant d'étoffer les pratiques pédagogiques.

## Ambiance ZEN à Aqualudia à Muret !

Tous les lundis, hors vacances scolaires, Aqualudia adopte la « Zen Attitude » !

De 19h30 à 20h45, le complexe propose une ambiance zen dans le bassin ludique et à la Balnéo. L'occasion de s'offrir un instant de détente en début de semaine.



*A noter : l'entrée est au tarif habituel, sans supplément !*

## Petite enfance

*Parents : Vous cherchez une assistante maternelle ?*

*Assistante Maternelle : vous cherchez un contrat de garde ?*

Ce dispositif initié par la CAM, qui met en relation les familles et assistantes maternelles, propose aux parents la possibilité de déposer une offre d'emploi au Relais d'Assistants Maternelles (RAM) en précisant les jours, horaires et les détails particuliers de la garde.

Cette mise en relation Familles/Assistants Maternelles permet souvent d'écourter le délai de recherche.

Les assistantes maternelles peuvent consulter les annonces et se rendre dans les RAM pour obtenir des précisions et les coordonnées des familles.

*RAM les plus proches de Villate :*

RAM de Muret, 48 rue Notre Dame

Tél. : 05 61 51 90 43

RAM de Laharthe-sur-Lèze, rue des Ecoles

Tél. : 05 34 48 17 41



## Info → Energie



Vous avez des projets de construction, de rénovation énergétique, ou vous souhaitez obtenir un conseil pour réduire vos factures d'énergie. Le Muretain agglomération met à votre disposition :

**Un espace Info énergie** dont le but est d'informer les habitants :

- sur le recours aux énergies renouvelables : solaire, géothermie...
- sur les aides financières,

afin de sensibiliser et favoriser la réalisation de travaux énergétiques.

Vous bénéficiez de conseils neutres, gratuits et de qualité.

Alors avant de lancer les travaux, renseignez-vous :

- Contactez le conseiller Info énergie au **06 20 47 85 54**

Il analysera lors d'un entretien téléphonique votre projet et vos besoins et vous guidera sur les aides financières possibles.

L'espace Info énergie du Muretain agglomération fait partie du réseau national des espaces Info énergie de L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

[infoenergie@agglo-muretain.fr](mailto:infoenergie@agglo-muretain.fr)



Constatant qu'aujourd'hui plus d'un métier sur deux peut se pratiquer à distance, l'Agglomération du Muretain, en appui avec le Réseau National « Relais d'Entreprises », souhaite apporter une réponse aux problèmes de mobilité et envisage d'implanter sur le territoire un réseau d'immobilier de travail à usage flexible et hyper-connecté destiné aux salariés et aux entrepreneurs. Elle propose de participer à une enquête.

#### SI VOUS...

- êtes lassé des longs transports quotidiens pour aller au bureau,
- souhaitez travailler ailleurs que chez vous pour échanger avec d'autres professionnels et sortir de l'isolement,

**...CETTE ENQUÊTE VOUS CONCERNE !**

#### A QUI S'ADRESSE CE PROJET ?

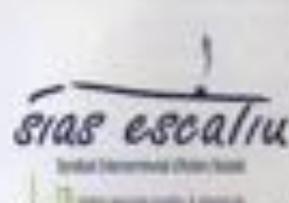
- A tous les actifs, qu'ils soient salariés, indépendants ou entrepreneurs.
- Aux employeurs privés ou publics, soucieux de concilier immobilier et bien-être au travail.
- A tous les citoyens à la recherche d'espaces pour leurs projets et ceux de leurs proches.



Afin de permettre de mieux définir l'offre et les services proposés dans ces futurs espaces de travail, merci de consacrer quelques minutes à répondre à l'enquête en ligne qui se trouve sur le site de l'Agglomération du Muretain : [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr)

## SIAS

Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale Escaliv, basé à SEYSSSES, a dû récemment renforcer son service Ressources Humaines avec l'intégration d'une nouvelle collaboratrice, qui vient s'ajouter aux trois recrues administratives embauchées sur les trois dernières années.



L'essor de cette structure publique, qui œuvre depuis 30 ans en faveur du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, reflète l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires domiciliés sur les 21 communes du syndicat.

Adhérents selon leurs besoins au service aide à domicile, portage de repas, petit dépannage, et aide à la mobilité : les nombreux seniors entraînent un fort mouvement d'agents sur le terrain, renforcé pendant les périodes de vacances (été comme hiver). L'absence occasionnelle de l'entourage et le remplacement des auxiliaires de vie en congés impliquent le recrutement d'aides à domicile contractuelles supplémentaires, faisant alors grimper à plus de 145 le nombre d'agents contribuant au bon fonctionnement du Sias Escaliv.

(Pour plus d'informations sur le Sias Escaliv, contacter le 05 61 56 18 00 ou consulter le site [www.sias-services.fr](http://www.sias-services.fr))

#### Le Sias Escaliv

intervient sur les communes de :  
 Beaumont-sur-Lère, Eauries, Frouzins, Labarthe-sur-Lère, Labastidette, Lagardelle-sur-Lère, Lamasquère, Lavernose Lacasse, Le Fauga, Lherm, Pins-Justaret, Prissacq, Riquès-sur-Garonne, Roquetaes, Saint-Clair de Rivière, Saint-Hilaire, Saubens, Seysses, Venerque, Villate, Villeneuve-Tolosane.



L'équipe administrative du Sias Escaliv !

Cette année 2016 s'est terminée sur des notes positives pour le comité des fêtes : de nouvelles recrues, le nouveau bureau avec deux présidents, tout le monde oeuvrant pour essayer de vous satisfaire !

Des innovations en 2016 ! Deux soirées à thème : Haut chic Bas choc et soirée basque avec repas partagés avec une soirée Halloween où petits et grands ont participé avec enthousiasme et bien sûr, nos incontournables festivités : moules frites, grillades d'agneaux, fête locale avec cassoulet et tapas et le village grenier !

Les festivités à venir sont les nuits des 22 janvier 19 février et 05 mars. Egalement en mars, une soirée pour la Saint Patrick !

*Nous vous remercions de participer à toutes nos festivités. N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus !*

Pour le cassoulet, nous n'avons pas pu accepter toutes les demandes. Restez très attentifs aux dates d'inscription au téléphonez à l'avance sur le portable du comité : 07.85.34.00.24

Pour Halloween, nous avons divisé les nombreux enfants en 2 groupes : un s'est dirigé vers les lotissements du Camp de la Glèze et du Haumont, l'autre vers les lotissements Les Clouses de Villate et impasse Courriel. Nous n'avons pu faire le tour du village en raison de la nuit tombée et de la présence de très jeunes enfants dans les groupes ! De fait, pour l'an prochain, afin de satisfaire le plus grand nombre, on pourrait envisager, au centre du village, le rassemblement des enfants autour « d'un chaudron magique » qui aurait le pouvoir de contenir tous les bonbons gentiment offerts par les Villatois désireux de gâter les adorables « petites sorcières et petits monstres » du village en cette soirée d'Halloween !

**Bonne Année 2017 !**

### Terpsichore

Après notre spectacle du 14 Mai 2016 à BRUGUIÈRES, et pour clôturer l'année, certains groupes ont participé au Festival des Associations le 21 Mai 2016. Les membres du bureau, ainsi que les professeurs, souhaitent une excellente année 2017 à toutes les élèves et à leurs parents.



Renseignements :

Mr RICCI Fixe : 05.61.76.21.72 / Portable : 06.81.14.91.73

Rock'n roll, salsa, Bachata  
sont les danses proposées par l'association qui fête cette année

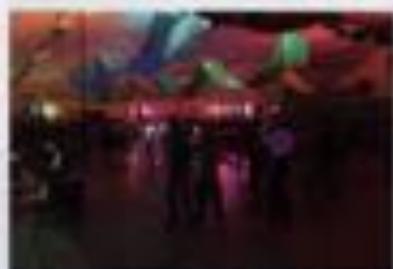
### son vingtième anniversaire !

La danse est un bienfait pour le corps et l'esprit. N'hésitez plus pour venir vous détendre et passer un bon moment avec David, notre professeur, et avec tous les danseurs !

Un « sucré/salé » réunit tous les membres de l'association, une fois par trimestre.

En 2017, nos soirées dansantes ouvertes à tous et après-midi tango argentin auront lieu les week-ends suivants :

- 21/22 janvier,
- 25/26 février,
- 25/26 mars,
- 29/30 avril,
- 27/28 mai.



Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements et cours d'essai : les mardis et mercredis soirs, de 19h30 à 22h30, à la salle des fêtes de Pins-Justaret.

Site Facebook : <https://www.facebook.com/association.generation.danse>

Site : <http://generation.danse.monsite-orange.fr/index.html>

Contact Mail : [generation.danse@orange.fr](mailto:generation.danse@orange.fr)

## Pétanque

Quelques nouvelles de nos pétanqueurs de L'ENTENTE PINS-VILLATE.

Le club de pétanque se maintient en 1<sup>ère</sup> division de championnat de zone.

La doublette féminine composée de Christiane COMBRES et de Cathy NICOLINO est vice-championne de la Haute-Garonne.

L'école de pétanque continue de briller, avec quatre titres de vice-champion de la Haute-Garonne dans les catégories : benjamin, cadet et les deux catégories de juniors.

L'équipe Junior composée de COMBRES, BRANN et PAULY s'est qualifiée au championnat de Ligue et au championnat de France.

Afin de récompenser nos jeunes pétanqueurs, l'école de pétanque s'est réunie le 9 décembre 2016 autour d'un apéritif dinatoire. Nous remercions Madame VIEU, conseillère départementale et Monsieur BORGEL, député européen, ainsi que Monsieur Gilles BEIGNON représentant départemental de la Ligue pour leur présence.



L'association musicale de Pins Justaret-Villate, entourée de ses 135 musiciens et chanteurs, vous propose pour cette année 2017 en plus de sa chorale, plusieurs manifestations dans la salle des fêtes de Pins-Justaret :



**Le samedi 28 janvier à 20 h 30**  
avec les 2 groupes Kakofonix et Loomatix pour un concert rock endiablé !

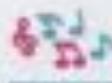
**Le samedi 25 mars à 20 h 30**  
où vous pourrez venir encourager les groupes rocks de notre association : « Rythmix », les « Psycho's », les « No Names »....



**Le samedi 24 juin à 20 h 30**  
lors de la fête de notre association où nos musiciens se produiront en duo, trio et + , pour le plaisir de nos oreilles !

*Vous pouvez d'ores et déjà réserver ces trois soirées, sur vos agendas !*

*Belle et heureuse nouvelle année en musique !*



## Chorale

Pour cette nouvelle saison, la chorale de Pins-Justaret-Villate "Les Pins sont joyeux", s'est étoffée de dix nouveaux choristes. C'est dotés de plein d'énergie, que nous entamons l'année avec de nouveaux chants. Maryse, notre coach vocal et chef de chœur, nous soutient et, avec patience, nous guide vers de nouvelles techniques.

Vous pourrez venir nous encourager lors de :

- nos chorégies annuelles le 18 mars 2017 à 20h30 à la salle des fêtes de Pins-Justaret.
- le festival des associations le 20 mai 2017 à 15h00 et 20h30 à la salle des fêtes de Pins-Justaret.
- la fête de l'association de musique le 24 juin, en soirée.



Tous les lundis de 21h00 à 22h30, nous nous réunissons à la Maison des Jeunes et des Associations, autour d'un répertoire de chansons contemporaines essentiellement françaises à une ou plusieurs voix.

*Vous aimez chanter et avez envie d'essayer le chant choral ?*

*Pas besoin de connaître la musique et c'est bon pour la santé :*

*alors venez nous rencontrer!*

### Renseignements :

- |                           |                |   |
|---------------------------|----------------|---|
| - Mme Guyot Josette       | 06.60.58.90.04 | mail : <a href="mailto:josette.guyot044@orange.fr">josette.guyot044@orange.fr</a>       |
| - Mme Souren Marie-Ange   | 06.81.43.23.46 | mail : <a href="mailto:m-ange.souren@orange.fr">m-ange.souren@orange.fr</a>             |
| - Mme de Voët Sabine      | 06.75.01.75.10 | mail : <a href="mailto:s.devoet@yahoo.fr">s.devoet@yahoo.fr</a>                         |
| - Mme Jolibert Bernadette | 06.21.62.93.01 | mail : <a href="mailto:bernadette.jolibert@orange.fr">bernadette.jolibert@orange.fr</a> |

## Registre canicule



Le plan canicule

**Pensez à vous inscrire  
sur le registre personnes isolées et fragiles !**

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par la Préfecture de la Haute Garonne, les personnes « sensibles » bénéficieront d'un contact permettant de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale tient un registre à titre préventif. L'inscription sur ce registre s'adresse **aux personnes isolées à domicile**, âgées de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ou les personnes adultes handicapées, **qui le désirent**, et qui **en font la demande** auprès de la mairie.

Tout administré concerné qui désire s'inscrire, ou inscrire un de ses proches sur ce registre, peut s'adresser à la mairie afin de compléter une fiche de renseignements : « **Demande d'inscription sur le registre nominatif** » sur laquelle seront mentionnées diverses informations (ces données restent confidentielles).

**Pour tous renseignements complémentaires : Mairie de Villate : 05-61-76-41-05**

## Téléthon

Le Téléthon s'est déroulé pour la première fois sur la commune les 3 et 4 décembre, organisé durant les 15 derniers jours de novembre par un groupe de bénévoles issus du comité des fêtes, de l'école de pétanque et des habitants de Villate et Pins-Justaret.



Tout au long du week-end les bénévoles ont pu découvrir une ambiance "bonne enfant", dès le samedi avec l'animation pétanque et surtout très festive le samedi soir autour du repas confectionné par le traiteur du village.

L'ambiance n'est en aucun cas retombée le dimanche où 70 personnes ont répondu présentes lors du loto. Tous les lots ont été offerts par un grand nombre de commerçants. Une franche convivialité a pu être constatée par les délégués de la coordination départementale de l'AFM TELETHON lors de leur visite.

Au final, les bénévoles ont ainsi pu reverser la somme de 1 938,57 € à l'AFM TELETHON. Un résultat très encourageant pour l'organisation du TELETHON 2017.

Pour le prochain TELETHON, les bénévoles invitent toutes personnes le souhaitant à se joindre à eux.

## Calculateur d'itinéraire

**mobimipy.fr**

### Tous vos trajets en Midi-Pyrénées

Ce calculateur d'itinéraire simple d'usage vous permet de connaître l'itinéraire pour vous rendre d'un point à l'autre en Midi-Pyrénées : le plus rapide, avec le moins de correspondance, avec le moins de marche à pied.

Vous pouvez sélectionner votre mode de transport préféré ou écarter celui qui ne vous convient pas. Les temps de marche à pied sont également estimés. Si vous ne trouvez pas la bonne solution dans les modes de transport régionaux, le site recense également les modes de covoiturage disponibles. Infos trafic vous renseigne sur l'état du trafic sur vos itinéraires ou lignes préférées.

## Cambriolages

Le rapport de Gendarmerie de 2015 informe qu'il y a eu 6 actes de délinquance sur la commune.

### Soyez donc très vigilants :

- Relevez le numéro de la voiture et si vous détectez près de chez vous des allées et venues suspectes, **PREVENEZ LA MAIRIE**.
- **NE LAISSEZ JAMAIS ENTRER CHEZ VOUS DES INDIVIDUS**, souvent par groupes de deux personnes, même munis de carte de policiers, d'entrepreneurs ou autres ; ces cartes sont fausses. Une pratique est courante : se présenter de la part d'associations humanitaires. Prudence là aussi : les associations ne font pas de démarchage à domicile et nous recommandent régulièrement d'être très prudent.
- Enfin, **EVITEZ D'AVOIR CHEZ VOUS DES SOMMES D'ARGENT IMPORTANTES ET DES BIJOUX** (gardez des photos). Ils intéressent les cambrioleurs qui peuvent les écouler très facilement.



*Nous ne voulons pas vous effrayer, mais simplement vous inciter à être très attentifs.  
Merci d'avance, car nous sommes tous concernés !*

## Nouvelles Entreprises



## Encombrants

**Rappel** : un encombrant est un déchet qui, en raison de son volume ou de son poids, n'entre pas dans le coffre d'une voiture.

Les encombrants sont collectés à partir de 04 heures le matin et devront être sortis uniquement la veille au soir de la date de ramassage.

### PLANNING ENCOMBRANTS 2017

- 1<sup>er</sup> trimestre : mercredi 15 mars 2017
- 2<sup>ème</sup> trimestre : mercredi 14 juin 2017
- 3<sup>ème</sup> trimestre : mercredi 13 septembre 2017
- 4<sup>ème</sup> trimestre : mercredi 29 novembre 2017

Un doute, une question ? appelez le service Environnement au : **05.34.46.30.50**

## Seraires Mairie

La mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.  
Tél. : 05-61-76-41-05  
Fax : 05-61-76-78-28  
Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

## Dates Elections

**Elections Présidentielles**  
23/04/2017  
07/05/2017

**Elections Législatives**  
11/06/2017  
18/06/2017

## Etat civil

### Mariages

FOURCADE Nicolas et MOREIRA Audrey  
le 27/08/2016

TONA Mohamed et KSOURI Faten  
le 10/12/2016

HOURCADE Yann et ABELLAN LUMBRERAS  
Elisabet, le 24/12/2016

### Naissances

LACOMBE SAVARY Maëlan	19/07/2016
BOUE Olivia	11/09/2016
FARRE Camille	25/11/2016
BEN HADJ AMMAR Nerrine	10/12/2016

### Décès

NASSARE Yves	09/12/2016
--------------	------------

## Informations Municipales

### Autorisations de Sorties du Territoire (AST) :

Supprimées le 01 janvier 2013, les Autorisations de sorties du Territoire (AST) seront à nouveau exécutées à partir du 15 janvier 2017 pour la sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale.

L'enfant voyageant à l'étranger sans être accompagné de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

Le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>)

### Validité des Cartes Nationales d'Identité :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des CNI délivrées à des personnes majeures est passée de 10 à 15 ans ; si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans est automatique. La date de validité ne sera pas modifiée.

Cependant, lors de vos déplacements à l'étranger, certains pays ne reconnaissent pas cette prorogation. Jusqu'à présent, la préfecture renouvelait les titres sur simple demande.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, les demandes de renouvellement de carte de - de 15 ans pourvue d'une date périmée devront être justifiées par la présentation d'un titre de transport, d'une réservation d'hébergement, d'une réservation ou d'un devis auprès d'une agence de voyage ou d'une attestation de votre employeur. Ces demandes ne seront pas instruites si vous possédez un passeport.



Au revoir 2016

Bonjour 2017

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
D 1 Jour de l'art	M 1 Ella	M 1 Aubin	S 1 Hugues	L 1 Frazet	J 1 Justin	D 2 Sandrine	D 2 Richard	M 2 Boris	M 2 Boris	V 2 Mandine	S 3 Kévin
L 2 Swelle	J 2 Chantelleur	J 2 Charles	L 3 Richard	M 3 Philippe	S 3 Kévin	L 3 Richard	M 4 Isidore	J 4 Sébastien	M 3 Philippe	S 3 Kévin	D 4 Chloé
M 3 Genevieve	V 3 Blaise	V 3 Guénolé	M 4 Isidore	J 4 Sébastien	D 4 Chloé	M 4 Isidore	M 5 Ivane	V 5 Judith	M 4 Sébastien	L 5 Igor	M 6 Norbert
M 4 Océan	S 4 Véronique	S 4 Gessmir	M 5 Ivane	V 5 Judith	J 5 Igor	M 5 Ivane	V 6 Intervenants	S 6 Bernadette	V 5 Judith	M 6 Norbert	M 7 Gilbert
J 5 Edouard	D 5 Agathe	D 5 Olympe	V 6 Intervenants	S 6 Bernadette	J 5 Igor	V 6 Intervenants	D 7 Olympe	L 8 Denis	S 6 Bernadette	J 5 Igor	J 6 Mickael
V 6 Metama	L 6 Gaston	L 6 Collette	L 7 JB de la S	L 8 Denis	V 6 Metama	L 7 JB de la S	L 8 Denis	M 9 Florence	L 8 Denis	V 6 Metama	V 9 Diane
S 7 Raymond	M 7 Eugénie	M 7 Felicie	S 8 Julie	M 9 Florence	S 7 Raymond	M 7 Felicie	M 9 Florence	M 10 Sébastien	M 9 Florence	S 10 Landry	D 11 Bernadette
D 8 Lucien	M 8 Jacqueline	M 8 Jean	D 9 Gaëtan	M 10 Sébastien	L 12 Guy	M 8 Jean	L 8 Denis	J 11 Estelle	D 7 Olympe	L 12 Guy	M 13 Antoine
L 9 Alex	J 9 Agathe	J 9 Françoise	M 11 Bernadette	M 11 Bernadette	M 14 Elise	L 9 Alex	M 9 Florence	V 12 Aurélie	L 8 Denis	L 12 Guy	M 14 Elise
M 10 Guillaume	V 10 Amélie	V 10 Candide	M 12 Julie	M 12 Julie	J 15 Germaine	M 10 Guillaume	M 10 Sébastien	S 13 Roxane	M 9 Florence	M 13 Antoine	J 15 Germaine
M 11 Pauline	S 11 NO Lourdes	S 11 Constance	M 12 Julie	M 12 Julie	V 16 J.F. Riggs	M 11 Pauline	J 11 Estelle	D 14 Mathias	S 13 Roxane	M 14 Elise	V 16 J.F. Riggs
J 12 Terence	D 12 Felix	D 12 Justine	L 13 Fulbert	M 12 Julie	S 17 Hervé	J 12 Terence	V 12 Aurélie	L 15 Daniel	D 14 Mathias	J 15 Germaine	S 17 Hervé
V 13 Ivette	L 13 Béatrice	L 13 Rodolphe	L 13 Fulbert	L 13 Isabelle	D 15 Bernadette	V 13 Ivette	S 13 Roxane	M 16 Honoré	L 15 Daniel	V 16 J.F. Riggs	D 18 Lucien
S 14 Nina	M 14 Valentin	M 14 Mathilde	M 11 Bernadette	M 14 Valentin	L 17 Arlet	S 14 Nina	D 14 Mathias	M 17 Pascal	M 16 Honoré	L 15 Germaine	L 19 Gerson
D 15 Sélim	M 15 Clotilde	M 15 Louise	M 12 Julie	M 15 Clotilde	M 18 Parfait	D 15 Sélim	L 15 Daniel	V 19 Yves	M 17 Pascal	V 16 J.F. Riggs	L 19 Gerson
L 16 Marcel	J 16 Julianne	J 16 Bénédicte	D 16 Benjamin	J 16 Julianne	M 19 Emma	L 16 Marcel	L 16 Daniel	C 20 Bernardin	V 19 Yves	S 18 Landry	L 19 Gerson
M 17 Roseline	V 17 Alexis	V 17 Patrice	L 17 Arlet	V 17 Alexis	J 20 Olympe	M 17 Roseline	M 16 Honoré	D 21 Christophe	C 20 Bernardin	L 19 Gerson	M 20 Sylvain
M 18 Prisca	S 18 Bernadette	S 18 Cyrille	M 18 Parfait	S 18 Bernadette	V 21 Angéline	M 18 Prisca	M 17 Pascal	L 22 Emile	D 21 Christophe	M 20 Sylvain	M 21 Rodolphe
J 19 Audrey	D 19 Gaëtan	D 19 Joseph	M 19 Emma	D 19 Gaëtan	S 22 Alexandre	J 19 Audrey	V 19 Yves	M 23 Didier	L 22 Emile	J 22 Alban	J 22 Alban
V 20 Sébastien	L 20 Amélie	L 20 Herbert	J 20 Olympe	S 22 Alexandre	L 24 Flore	V 20 Sébastien	C 20 Bernardin	M 24 Donatien	M 23 Didier	V 23 Audrey	V 23 Audrey
S 21 Agnès	M 21 Damien	M 21 Clémence	D 23 Gaëtan	D 23 Gaëtan	M 25 Marc	S 21 Agnès	D 21 Christophe	J 25 Sophie	M 24 Donatien	S 24 Jean-Denis	D 25 Prosper
D 22 Vincent	M 22 Isabelle	M 22 Lisa	M 25 Marc	M 25 Marc	M 26 Aude	D 22 Vincent	L 22 Emile	V 26 Marianne	J 25 Sophie	D 25 Prosper	L 26 Antheim
L 23 Bernard	J 23 Lauree	J 23 Victoria	M 26 Aude	M 26 Aude	J 27 Zia	L 23 Bernard	M 23 Didier	S 27 Augustin	V 26 Marianne	L 26 Antheim	M 27 Yannick
M 24 François	V 24 Modeste	V 24 Karine	M 27 Aude	M 27 Aude	V 28 Valérie	M 24 François	M 24 Donatien	S 28 Germain	S 27 Augustin	M 27 Yannick	M 28 Irène
M 25 Paul	S 25 Ronéo	S 25 Humbert	M 28 Gerson	M 28 Gerson	S 29 Catherine	M 25 Paul	J 25 Sophie	L 29 Géraldine	S 28 Germain	M 28 Irène	J 29 Paul-Philippe
J 26 Paule	D 26 Nestor	D 26 Lucie	M 29 Germaine	M 29 Germaine	D 30 Maxime	J 26 Paule	V 26 Marianne	M 30 Ferdinand	L 29 Géraldine	J 29 Paul-Philippe	V 30 Martial
V 27 Angèle	L 27 Hervé	L 27 Hubert	M 30 Amélie	M 30 Amélie	M 31 Maxime	V 27 Angèle	S 27 Augustin	M 31 Valentin	M 30 Ferdinand	V 30 Martial	
S 28 Thomas	M 28 Antonette	M 28 Gerson	V 31 Benjamin	V 31 Benjamin		S 28 Thomas	S 28 Germain		M 31 Valentin		
D 29 Clémence		M 29 Germaine				D 29 Clémence	L 29 Géraldine				
L 30 Marine		M 29 Germaine				L 30 Marine	M 30 Ferdinand				
M 31 Noémie		V 31 Benjamin				M 31 Noémie	M 31 Valentin				

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
S 1 Thierry	M 1 Adriane	V 1 Gilles	D 1 Aurélien	M 1 Toussaint	V 1 Florence	D 1 Aurélien	L 2 Léger	M 1 Toussaint	J 2 Difunta	V 1 Florence	S 2 Viviane
D 2 Marlène	M 2 Julien	S 2 Ingrid	L 2 Léger	J 2 Difunta	S 2 Viviane	D 2 Marlène	M 3 Gérard	J 2 Difunta	V 3 Hubert	S 2 Viviane	D 3 Xavier
L 3 Thomas	V 3 Lydie	D 3 Olympe	M 3 Gérard	S 3 Hubert	D 3 Xavier	L 3 Thomas	M 4 François	V 3 Hubert	S 4 Charles	L 4 Barbara	M 5 Gérard
M 4 Florent	J 4 Jean-Marie	L 4 Roxane	J 4 François	S 4 Charles	M 5 Gérard	M 4 Florent	J 5 Fleur	S 4 Charles	M 5 Ivane	M 5 Gérard	M 6 Nicolas
M 5 Antoine	S 5 Abel	M 5 Raissa	J 5 Fleur	M 5 Ivane	M 6 Nicolas	M 5 Antoine	V 6 Bruno	D 5 Sylvie	M 6 Berthe	M 6 Nicolas	J 7 Antoinette
J 6 Mariette	D 5 Marlène	M 6 Bertrand	S 7 Serge	V 6 Bruno	J 7 Antoinette	J 6 Mariette	M 7 Céline	L 6 Berthe	M 7 Céline	V 6 Bruno	V 8 Yann-Claud
V 7 Roubi	L 6 Charles	J 7 Rémi	D 6 Philippe	M 7 Céline	V 8 Yann-Claud	V 7 Roubi	M 8 Geoffrey	M 7 Céline	M 8 Geoffrey	S 8 Pierre	D 9 Romane
S 8 Théobald	M 7 Dominique	V 8 Adrien	L 7 Denis	M 8 Geoffrey	S 8 Pierre	S 8 Théobald	J 8 Théodore	M 8 Geoffrey	J 8 Théodore	L 10 Daniel	M 11 Daniel
D 9 Angéline	M 8 Amel	S 9 Alain	M 8 Chloé	M 9 Théodore	L 10 Daniel	D 9 Angéline	Y 10 Léon	Y 10 Léon	Y 10 Léon	S 11 Martin	M 12 Chantal
L 10 Ulrich	J 9 Laurent	D 10 Ines	M 9 Chloé	M 9 Théodore	M 11 Daniel	L 10 Ulrich	S 11 Martin	S 11 Martin	D 10 Romane	D 11 Christophe	M 13 Lucie
M 11 Benoît	V 10 Clémence	L 11 Adélaïde	M 10 Chloé	M 10 Théodore	M 12 Chantal	M 11 Benoît	D 11 Christophe	S 12 Clément	L 11 Daniel	L 13 Broc	M 13 Lucie
M 12 Olivier	S 12 Clémence	M 12 Apollinaire	M 11 Chloé	M 11 Théodore	M 13 Lucie	M 12 Olivier	L 13 Broc	M 14 Sidonie	V 12 Aurélie	M 14 Sidonie	J 14 Odile
J 13 Joli	D 13 Hippolyte	M 13 Aïme	J 12 Sébastien	M 12 Chantal	V 14 Odile	J 13 Joli	M 14 Sidonie	M 15 Albert	M 14 Sidonie	V 14 Odile	V 15 Ninon
V 14 Camille	L 14 Evelyne	V 14 Meline	V 13 Jérôme	M 13 Lucie	S 15 Ninon	V 14 Camille	M 15 Albert	J 16 Marguerite	M 15 Albert	S 15 Alice	D 17 Gaël
S 15 Donald	M 15 Marie	V 15 Roland	L 15 Thibaut	M 14 Sidonie	S 16 Alice	S 15 Donald	J 16 Marguerite	Y 17 Elizabeth	Y 16 Léon	D 17 Gaël	L 18 Gelson
D 16 NO Carmel	M 16 Amel	S 16 Edith	L 16 Edwige	M 16 Elizabeth	L 18 Gelson	D 16 NO Carmel	Y 17 Elizabeth	S 18 Aude	S 11 Martin	M 18 Urban	M 20 Isaac
L 17 Charlotte	J 17 Hyacinthe	D 17 Bernard	M 17 Baucien	M 16 Elizabeth	M 18 Urban	L 17 Charlotte	S 18 Aude	D 18 Thomas	M 17 Pascal	M 20 Isaac	J 21 Pierre
M 18 Frédéric	V 18 Hélène	L 18 Rodolphe	M 18 Luc	M 17 Baucien	M 21 Pierre	M 18 Frédéric	D 18 Thomas	L 20 Edmond	M 18 Urban	V 22 Olivier	V 23 Amal
M 19 Arlene	S 18 Mylène	M 19 Emile	J 19 René	M 18 Luc	M 21 Pierre	M 19 Arlene	L 20 Edmond	M 21 Prémontat	M 19 Urban	D 24 Adèle	L 25 Noël
J 20 Marina	D 19 Richard	M 20 Davy	V 20 Adeline	J 19 René	M 22 Clément	J 20 Marina	M 21 Prémontat	M 22 Clément	M 21 Pierre	M 26 Etienne	M 27 Jean
V 21 Vicky	L 21 Christophe	V 22 Maurice	S 23 Constance	V 20 Adeline	M 22 Clément	V 21 Vicky	M 22 Clément	J 23 Clément	V 22 Olivier	M 27 Jean	J 28 Innocent
S 22 Madeleine	M 22 Fabrice	D 24 Thibaut	L 25 Hermann	S 23 Constance	M 23 Rose	S 22 Madeleine	M 23 Clément	V 24 Flora	S 23 Amal	V 28 David	S 28 Roger
D 23 Brigitte	J 24 Barthélemy	L 25 Hermann	M 26 Clément	L 25 Hermann	J 24 Barthélemy	D 23 Brigitte	M 24 Florentin	S 25 Catherine	D 24 Adèle	S 28 Roger	D 31 Sylvain
L 24 Christine	V 25 Louis	M 26 Clément	M 27 Vincent	M 26 Clément	V 25 Louis	L 24 Christine	M 25 Clément	D 25 Odette	L 25 Noël	S 28 Roger	
M 25 Jacques	S 25 Nelaïche	M 27 Vincent	V 26 Veronique	M 27 Vincent	M 26 Clément	M 25 Jacques	V 26 Marianne	L 27 Severin	M 26 Etienne	V 28 David	
M 26 Anne	D 27 Nicolas	V 26 Veronique	V 28 Gabriel	V 26 Veronique	M 28 Simon	M 26 Anne	S 27 Augustin	M 28 Jacques	M 27 Jean	S 28 Roger	
J 27 Nathalie	L 28 Augustin	V 28 Gabriel	S 30 Jérôme	V 28 Gabriel	L 30 Sébastien	J 27 Nathalie	M 29 Saturnin	M 29 Saturnin	J 28 Innocent	S 28 Roger	
V 28 Sampson	M 29 Sabine	S 30 Jérôme		S 30 Jérôme	M 31 Quentin	V 28 Sampson	J 30 André	J 30 André	V 28 David	S 28 Roger	
S 29 Marthe	M 30 Faïce					S 29 Marthe			S 28 Roger		
D 30 Juliette	J 31 Ariette					D 30 Juliette			D 31 Sylvain		
L 31 Ingrid						L 31 Ingrid					

Zone A : Beauvais, Bernes, Chantelle, Chantelle, Dier, Gerson, Lignon, Lign, Pélissier  
 Zone B : Beauvais, Bernes, Chantelle, Chantelle, Dier, Gerson, Lignon, Lign, Pélissier  
 Zone C : Chantelle, Bernes, Pélissier, Lignon, Lign, Pélissier